



Wallonie

Ville de Châtelet



## URBANISME 2026/125 - AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est **Monsieur Mathieu De ROOS représentant de Roos IMMO Srl**

Le terrain concerné est situé à 6200 CHÂTELET, **rue de la Station, 146** et cadastré **Châtelet (Div 1) section A n°s 65 M 3, 65 P 3, 65 K 3, 65 R 3**

Le projet consiste en la **rénovation, transformation et extension d'une habitation unifamiliale ainsi que construction d'un volume garage/abri de jardin**

et présente les caractéristiques suivantes :

**Le projet s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les motifs suivants :**

1.5.2.2. Volumes secondaires isolés : leur superficie n'excède pas 35 m<sup>2</sup> au sol. **Le volume secondaire isolé présenterait une superficie de 43.77 m<sup>2</sup>.**

1.5.2.3. Volumes secondaires isolés: Ils sont, soit implantés sur les limites de parcelles, soit en recul de 2 m au moins par rapport aux limites de parcelles. **Le volume secondaire isolé serait implanté sur la limite latérale droite.**

Point 2.2.1. Volumes principaux : La hauteur sous corniches est limitée à 7 m minimum et 10 m maximum.

**Le volume principal (toiture plate) présenterait une hauteur de 6,05 m.**

Point 3.2.1.3. Volumes principaux : La pente est comprise entre 35° et 45°. **Le volume principal serait couvert par une toiture plate.**

Point 3.2.3.1. Volumes secondaires isolés : Toitures à 2 versants dont la pente est comprise entre 15° et 45°.

**Le volume secondaire isolé serait couvert par une toiture plate.**

Point 4.1.2. (page 39) L'utilisation est limitée à un matériau dominant pour les élévations d'un même volume choisi dans la liste reprise ci-après: d'autres matériaux peuvent être utilisés comme éléments secondaires (moins de 10% de la surface des élévations: par exemple soubassements, encadrements, corniches, etc.).

**Le volume principal serait recouvert d'un enduit de ton blanc et d'un bardage en ardoise de ton gris foncé/noir.**

Point 6.2.1. (page 41) D'une manière générale, l'ensemble des baies est caractérisé par un rythme dominant vertical. **Le volume principal présenterait une baie à dominante horizontale.**

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables, de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 à l'adresse suivante : Ville de Châtelet – Service Urbanisme – rue Gendebien, 59 à 6200 CHÂTELET.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service Urbanisme, téléphone : 071/243.244, mail : urbanisme@chatelet.be, dont le bureau se trouve rue Gendebien, 59 à 6200 CHÂTELET.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 12 octobre 2026 au 13 novembre 2026 au collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Châtelet – rue Gendebien, 55 à 6200 CHÂTELET
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@chatelet.be

À Châtelet, le 14 octobre 2026

Le Directeur général,

Christophe LANNOIS

Pour le Bourgmestre,  
L'Échevin délégué,

Françoise ABAD GONZALEZ

